

ORGANISATION DE L'ÉTAT ET DES SERVICES PUBLICS

*Débat public organisé par Philippe, Militant **En Marche en Beaujolais !***

Ouvert à tous

28 février 2019, salle Robert Doisneau à Gleizé

23 présents

Introduction par Philippe

Je vais tenter de préciser ce que recouvre cette formule apparemment claire. Non pour restreindre le débat, mais au contraire pour le stimuler.

Depuis plus d'un millénaire, la France est un pays de vieille tradition étatique. L'État y est à la fois un appareil - les institutions, l'administration - et une idéologie. L'appareil s'est construit au fil des siècles, par ajout de strates successives, sans jamais retrancher. Résultat : un organisme d'environ 5 millions d'agents publics répartis en 3 fonctions publiques. Son objectif historique : la construction de l'unité nationale par la centralisation. Ses fonctions ? D'abord les 4 fonctions régaliennes (défense, police, justice, fiscalité). Puis l'interventionnisme économique et social.

Aujourd'hui, il n'existe plus d'activité qui ne relève d'une manière ou d'une autre d'un acte administratif. Comme depuis le XIX^e siècle, s'appuyant sur leur position stratégique et leur nombre, les fonctionnaires ont revendiqué et obtenu des droits, l'appareil administratif est aujourd'hui doté d'un ensemble de garanties, de droits acquis dont la clé de voûte est le statut de la fonction publique. Il échappe largement à tout contrôle : au contrôle d'en haut - des gouvernants, trop indécis, trop éphémères - et d'en bas - des citoyens-usagers dont il se protège des pressions.

Mais depuis les années 70, la 3^{ème} révolution scientifique et technique (celle de l'informatique et de la biologie d'abord) bouscule cet ordre étatique et le fait apparaître comme une idéologie. Car l'étatisme, c'est l'illusion que l'État serait capable de résoudre tous les problèmes sociaux. Cette idéologie s'oppose à l'ultra-libéralisme, l'idéologie opposée pour laquelle l'État est le problème et sa solution, de le réduire à sa plus simple expression.

Comment dépasser cet affrontement binaire ?

Le « service public » en offre l'occasion. En république, c'est le fondement de la légitimité de l'État. Ses principes sont l'égalité, la continuité et l'adaptabilité. Certes, les administrations relèvent du service public, mais elles ne sont pas les seules. Des activités essentielles en relèvent aussi, qui combinent intérêt général et logique commerciale, propriétés publique et privée.

Ce qui fonde leur légitimité, c'est leur **“mission”**.¹ D'origine religieuse, cette notion échappe au contrôle citoyen. Elle n'est jamais clairement définie comme moyen de réaliser un programme, un projet. Elle échappe ainsi à toute évaluation et relève de la souveraineté du décideur.

Le révélateur des dysfonctionnements de ce système, c'est son financement. Pour les adversaires du service public, leur déficit croissant montre qu'il faut les supprimer, les dissoudre dans la concurrence ; pour leurs défenseurs traditionnels, c'est la preuve qu'il faut leur accorder plus de moyens.

C'est là où la réorganisation de l'État rencontre le renouveau citoyen : les services publics ont trop été jusqu'à présent le monopole des élus-décideurs, des syndicats d'agents et des experts. Ils les ont enfermés dans une logique corporatiste dont l'utilisateur-citoyen, ses attentes et ses besoins, étaient absents. D'où aujourd'hui l'enjeu de la démocratie participative : réformer l'État et les institutions, rénover les services publics. Chantier de long terme, car nous sommes là au cœur de la complexité de

¹ Le traité de Rome de 1957 contient une seule référence à la mission des services publics : l'art. 90-2 :

« Les entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général ou présentant le caractère d'un monopole fiscal sont soumises aux règles du présent traité, notamment aux règles de la concurrence, dans la limite où l'application de ces règles ne fait pas échec à l'accomplissement en droit ou en fait de la mission particulière qui leur a été impartie. Le développement des échanges ne doit pas être affecté dans une mesure contraire à l'intérêt de la communauté ».

la vie sociale. Car ne l'oublions jamais : la méthode détermine toujours le résultat, et la démocratie relève des deux.

Discussion animée par Denis

Lecture d'un texte personnel, d'esprit « Gilets jaunes ».

L'hôpital de Villefranche : discrimine-t-il en fonction des revenus ? Il est de qualité mais connaît un double secteur : les médecins reçoivent en consultation privée rapidement (mais c'est payant) ou publique (mais il faut attendre plus longtemps). Mais si l'on supprime le secteur privé à l'hôpital, comment le financer ? C'est un compromis qui permet que les meilleurs spécialistes acceptent d'exercer à l'hôpital.

L'hôpital est un exemple de la difficulté que tous accèdent aux services publics. Complexité des démarches. Comment articuler le service public et le privé ? Les médecins tirent leurs revenus de la SS tout en ayant un statut indépendant.

L'État donne de l'argent au privé sans contrepartie.

Le service public doit-il être rendu par des fonctionnaires ? *Un vote donne une majorité contre.*

Le même service doit-il être rendu à tous les citoyens de la même manière ? C'est impossible du fait de la diversité des conditions et des situations.

Faut-il prendre en compte le coût du service public et de quelle façon ? L'argent public est limité, donc doit être affecté selon des priorités en fonction de l'intérêt général. Cela explique que des activités non régaliennes soient concédées au privé. Mais certaines concessions de service public sont des escroqueries, comme les autoroutes que F. Bayrou a attaquées devant le Conseil d'État.

Pour financer le maintien des services publics, devrait-on arrêter de payer les traitements des anciens présidents de la République ? Même si les sommes économisées seraient minimales, ne serait-ce pas symboliquement utile ?

Face à l'exode rural, à la concentration urbaine, aux mutations technologiques (l'informatique raréfiant inexorablement le courrier postal) peut-on maintenir les différents services publics (poste, école, gare, médecins...) dans toutes les communes de France ? Faut-il pour autant se résigner à leur fermeture dans les zones défavorisées (banlieues et zones rurales) ? La solution est l'innovation : les bus qui rendent des services publics itinérants, les « points postes », les cafés ou épiceries de villages qui font office de bureaux de poste... Il faut encourager la polyvalence pour permettre au même agent public de remplir plusieurs fonctions. Cela suppose une formation adéquate qui le valorisera. La plupart des fonctionnaires veulent bien innover, mais ce sont les structures et les procédures qui sont sclérosées.

Qui décide dans l'État ? Sont-ce les parlementaires qui contrôlent la haute fonction publique, ou l'inverse ? Ce ne sont pas tant les députés qui sont sous la coupe de la haute fonction publique mais les ministres !

Les décrets d'application des lois mettent parfois des années à être promulgués. Les administrations font parfois de la résistance : elles retardent les décrets qui ne leur conviennent pas jusqu'au départ du ministre. Car « les gouvernants passent, les fonctionnaires restent » !

Le lobbying : il est très répandu, tant en France qu'à Bruxelles. C'est une manière insidieuse pour les intérêts privés d'obtenir gain de cause. Comment s'y opposer efficacement ? Les lois le concernant sont soumises à sa pression. C'est une question de rapport de forces.

Le « millefeuille administratif » : il est généralement admis qu'il existe en France trop de niveaux territoriaux. *Un vote donne l'unanimité moins 1.* Mais que supprimer et comment ? Le département ? Faut-il les supprimer tous ou respecter un « droit à la différence » ? Le Cantal n'est-il pas plus utile que le « nouveau Rhône » résultant de la création de la métropole lyonnaise ? Comment en décider ? En permettant aux Régions de disposer de leurs départements chacune à leur manière ?

Mais chaque élu veut garder son poste !

Que conserver comme niveau ? Les régions contiennent une diversité de territoires, urbains et ruraux, qui sont complémentaires. Les départements ont une autre histoire.

Chaque échelon a ses compétences et ses recettes. Mais elles sont enchevêtrées ! Annecy a procédé à une fusion de communes. Pourquoi Villefranche ne ferait-elle pas de même ? Les citoyens peuvent-ils le décider ?

Plusieurs fois dans le passé est venue sur le tapis la nécessité de « clarifier les blocs de compétences » entre niveaux territoriaux. Mais cette démarche n'a jamais abouti. À la place, sous le quinquennat précédent, il a été procédé au regroupement des régions. Cela a-t-il créé une dynamique ? À part la fusion des deux Normandies, les regroupements ont été plutôt négatifs, cassant les projets de développement régionaux existants et créant des trop grandes régions artificielles qui ont dû consacrer du temps et de l'argent à se réorganiser.

Les transports en commun. Les bus sont grands mais circulent presque à vide. Il en existait des petits qui ont été supprimés.. Nécessité d'optimiser les horaires et les plages d'ouverture.

Le RIC (référendum d'initiative citoyenne) n'a pas le même sens au niveau national et au niveau local.. Il serait utile au niveau régional, mais dans quel ressort territorial ?. Des propositions de regroupement pourraient venir des citoyens, décidées dans le cadre des communes existantes pour les modifier. Les bassins de vie définis par l'INSEE sont bien délimités.

Quel doit être le ressort territorial de la décision ? C'est l'intérêt du projet qui doit le déterminer (subsidiarité).

Surtout dans la fonction publique d'État, la gestion des ressources humaines est quasi-inexistante. Or l'important n'est plus le statut mais la qualité du service. C'est le principal critère qui devrait guider la réforme. Le statut de la fonction publique est souvent difficile à justifier.

Les infirmières sont en nombre notablement insuffisant et mal payées. Mais n'auraient-elles pas intérêt à dépendre du privé ? Leurs heures supplémentaires, par exemple, leur seraient enfin payées.

L'informatique doit être disponible pour les plus faibles, ceux dont l'accès aux services publics est le plus difficile.